Nations Unies S/2007/47



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 janvier 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 janvier 2007, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que la lettre du Secrétaire général datée du 8 décembre 2006 (S/2007/46) concernant le traitement des lettres de crédit relatives au programme « pétrole contre nourriture » a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Ils ont pris note avec préoccupation et regret des observations qui y étaient exprimées, en particulier celle relative à la lenteur des progrès accomplis dans l'exécution des contrats restants et le traitement des lettres de crédit associées concernant le programme « pétrole contre nourriture ».

Ils ont également constaté qu'en application de la résolution 1483 (2003) par laquelle le Conseil a demandé que l'on mette fin au programme, le Secrétaire général a informé le Gouvernement iraquien qu'il fallait redoubler d'efforts pour exécuter tous les contrats en souffrance et liquider les opérations relatives aux lettres de crédit dans les délais recommandés.

Se référant à la lettre datée du 11 août 2006 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil (S/2006/646), les membres du Conseil réaffirment l'importance qu'il y a à trouver promptement une solution définitive aux questions en suspens et en particulier à la question du traitement des documents attestant la bonne arrivée en Iraq des marchandises acquises, en vue de régler les sommes dues aux sociétés concernées et de mettre un terme au programme dans le courant de 2007, comme cela est actuellement prévu.

À cette fin, les membres du Conseil ont adressé une lettre au Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies afin d'engager le Gouvernement iraquien à faire tout son possible, en liaison avec le Secrétariat de l'Organisation, pour accélérer le traitement des lettres restantes et permettre ainsi de mettre fin au programme selon le calendrier prévu.

Les membres du Conseil ont souligné à quel point ils jugeaient important que le Contrôleur de l'Organisation consulte les autorités iraquiennes compétentes dans les meilleurs délais afin de régler les problèmes en suspens, ainsi que le Secrétaire général l'a demandé dans une lettre datée du 10 juillet 2006 (S/2006/510) adressée au Président du Conseil. Ils attendent avec intérêt le résultat de ces consultations.

07-22533 (F) 300107 300107

Les membres du Conseil demandent à être tenus informés des progrès accomplis.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Vitaly I. **Churkin**